



Assemblée générale

Distr. limitée
23 juin 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Cinquième Commission
Point 148 de l'ordre du jour
Aspects administratifs et budgétaires
du financement des opérations de maintien
de la paix des Nations Unies

Projet de résolution déposé par le Président du Comité à la suite
de consultations

Examen triennal des taux et normes à appliquer pour le calcul **des montants à rembourser aux États Membres au titre** **du matériel appartenant aux contingents**

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution [71/296](#) du 30 juin 2017,

Ayant examiné la lettre datée du 10 février 2020 dans laquelle le Président du Groupe de travail de 2020 sur le matériel appartenant aux contingents a fait tenir au Président de la Cinquième Commission le rapport du Groupe de travail¹, le rapport du Secrétaire général sur l'examen triennal des taux et normes à appliquer pour le calcul des montants à rembourser aux États Membres au titre du matériel appartenant aux contingents² et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³,

1. *Prend acte* du rapport du Groupe de travail de 2020 sur le matériel appartenant aux contingents¹ et du rapport du Secrétaire général² ;

2. *Prend acte avec satisfaction* des travaux du Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents ainsi que des orientations et des conseils fournis par le Secrétariat au cours de sa session de fond de 2020 ;

3. Souscrit aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport³ et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite.

¹ [A/74/689](#).

² [A/74/698](#).

³ [A/74/754](#).

